

Au secours ! Le Danemark inculpe 2 personnes pour profanation du Coran

écrit par Juvénal de Lyon | 28 janvier 2025





ALERTE : tous ces pays ont la « pétouche » et se rappellent l' affaire des caricatures de Mahomet par un journal danois et du scandale qu'elles avaient provoqué ! Craignons qu'une décision semblable ne soit bientôt concoctée par « un machin » Bruxellois et imposée par une directive éhontée aux reste des pays docilement « soumis » à la commission européenne et donc à court-terme à la France... par une simple majorité relative ! Nous avons déjà évoqué les risques courus par *Rasmus Paludan*, militant anti-islam qui brûlait le Coran... A présent non seulement la loi interdit clairement de brûler le coran mais les 2 résistants ci-dessus ont été té condamnés...

<https://resistancerepublicaine.com/2023/08/27/le-danemark-capitule-abandonne-la-liberte-dexpression-et-interdit-de-bruler-le-coran/>

Juvéna1

C'est la fin de l'Europe chrétienne : le Danemark inculpe deux personnes pour profanation du Coran

Pour la première fois, le Danemark a inculpé deux individus en vertu d'une loi adoptée en 2023 interdisant la profanation du Coran.

Depuis quelques années, au Danemark, en Suède et d'autres pays du nord de l'Europe, des activistes brûlent des exemplaires du coran pour marquer leur rejet de l'invasion de cette culture étrangère à leurs racines, et de tout ce qui l'accompagne de négatif... Le positif reste à prouver – et pas par des mots.

En août 2023, le gouvernement danois a annoncé qu'il présenterait une proposition de loi visant à faire de l'incinération du Coran et d'autres textes religieux un délit passible d'une peine pouvant aller jusqu'à deux ans de prison. La loi a été votée le 7 décembre 2023

¹⁾. « Le délit de blasphème » est entré par la grande porte dans les institutions qui jadis protégeaient la liberté d'expression.

Les deux inculpés, dont l'identité n'a pas été révélée, sont accusés d'avoir « traité un Coran de manière inappropriée » lors d'un festival organisé en juin, sans détailler les actions reprochées.

Et pour la première fois dans l'histoire du Danemark, deux personnes ont été inculpées pour « traitement inapproprié d'écritures religieuses » après avoir prétendument « manqué de respect au Coran », ont annoncé les procureurs danois vendredi, selon l'agence turque

Anadolu.

« Le procureur général de Copenhague a porté plainte pour infraction au code pénal danois concernant la désacration des écritures religieuses », selon le bureau du procureur général.

L'inculpation a été engagée après que le ministre danois de la justice a approuvé une recommandation de poursuivre l'affaire, ajoute la déclaration.

L'incident a eu lieu le 15 juin 2024, lors de la « fête du peuple » sur l'île de Bornholm. Les actions se sont déroulées publiquement, ont été suivies par un certain nombre de personnes et ont également été diffusées à un cercle plus large en étant filmées et diffusées en direct sur Facebook, a déclaré le procureur Lise-Lotte Nilas dans un communiqué.

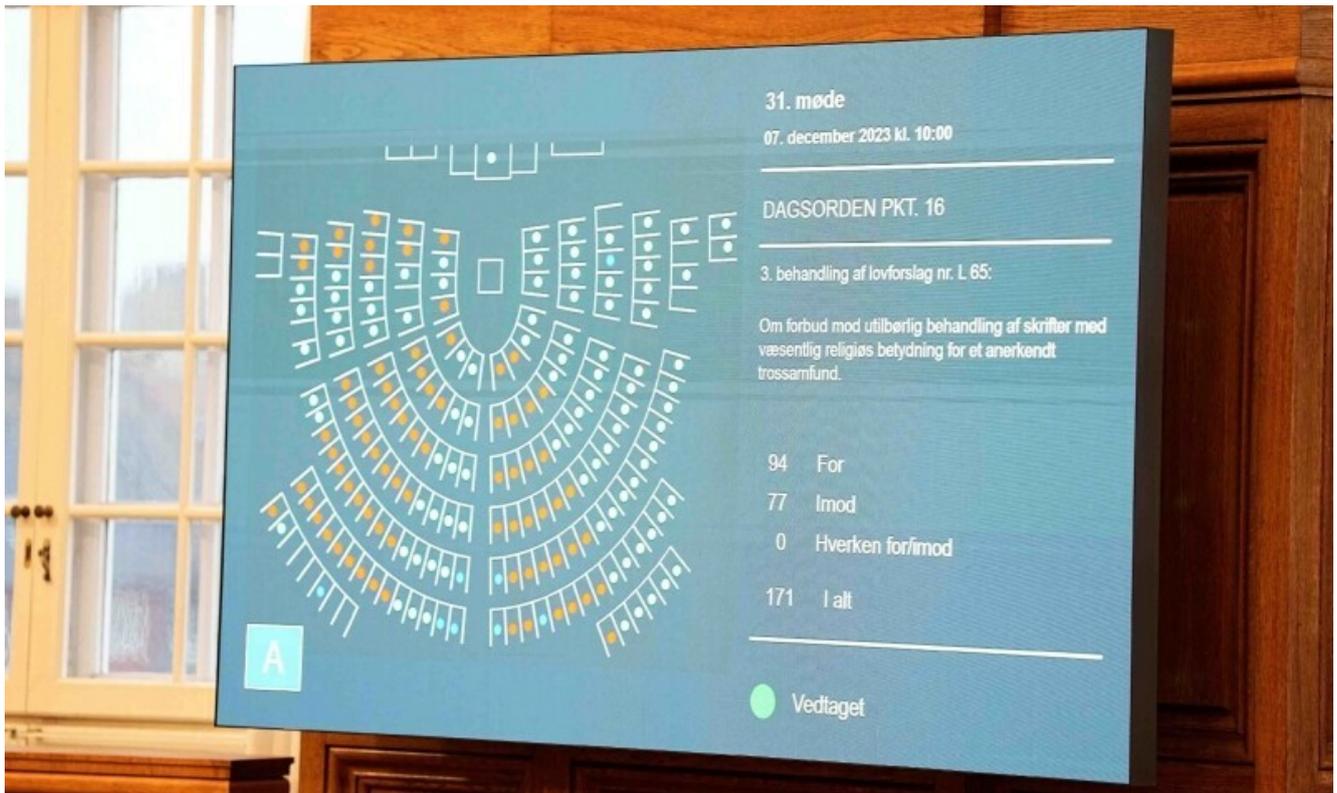
Lise-Lotte Nilas a confirmé qu'une amende a été demandée contre le suspect. L'affaire a été présentée au tribunal de Bornholm pour mise au rôle, mais la date du procès n'a pas encore été fixée.

(1) <https://www.dawn.com/news/1795909> ↩

Reproduction autorisée avec la mention suivante : © Jean-Patrick Grumberg pour Dreuz.info.

[Le parlement danois adopte une loi interdisant la profanation du Saint Coran et des textes religieux](#)

DAWN



Le Parlement danois a adopté jeudi une loi criminalisant le « traitement inapproprié » des textes religieux, interdisant de fait de brûler le Saint Coran après qu'une série de profanations du livre sacré ont suscité la colère dans les pays musulmans au cours de l'été.

Le projet de loi, qui interdit « le traitement inapproprié d'écrits ayant une importance religieuse significative pour une communauté religieuse reconnue », a été **adopté avec 94 voix pour et 77 contre au Folketing**, qui compte 179 sièges.

« *Nous devons protéger la sécurité du Danemark et des Danois. Il est donc important que nous soyons désormais mieux protégés contre les insultes systématiques auxquelles nous sommes confrontés depuis longtemps* », a déclaré le ministre de la Justice Peter Hummelgaard dans un communiqué.

Concrètement, il sera interdit de brûler, déchirer ou

souiller de quelque autre manière que ce soit les textes sacrés, en public ou dans des vidéos destinées à être largement diffusées. Les contrevenants à cette loi, qui sera évaluée après trois ans, risquent une amende ou jusqu'à deux ans de prison.

Selon l' [Associated Press](#) , les œuvres d'art dont « une partie mineure » comprend une profanation, mais fait partie d'une production artistique plus vaste, ne sont pas couvertes par l'interdiction.

Au cours de l'été, le Danemark et [la Suède](#) voisine sont devenus la cible de la colère de plusieurs pays musulmans après une série de manifestations impliquant des incendies et des profanations du Saint Coran.

Près d'un millier de manifestants [ont tenté de marcher](#) vers l'ambassade du Danemark dans la zone verte fortifiée de Bagdad fin juillet, à la suite d'un appel lancé par le religieux provocateur Moqtada Sadr.

En réponse à la dégradation de la situation sécuritaire, le pays scandinave [a temporairement renforcé les contrôles aux frontières](#) , mais est revenu à la normale le 22 août.

Entre le 21 juillet et le 24 octobre de cette année, 483 autodafés de livres ou de drapeaux ont été enregistrés au Danemark, selon les chiffres de la police nationale.

Initialement [annoncé](#) fin août, le projet de loi a été amendé suite aux critiques selon lesquelles son premier projet limitait la liberté d'expression et serait difficile à appliquer.

Le texte devait initialement couvrir les objets ayant une importance religieuse significative. La première version du projet de loi a été critiquée par certains – y compris des responsables politiques, des artistes, des

médias et des experts en matière de liberté d'expression – qui y ont vu un retour à une loi sur le blasphème que le Danemark avait abolie en 2017.

La Suède étudie également des moyens de limiter légalement les profanations du Saint Coran, mais elle adopte une approche différente de celle du Danemark. Elle se demande si la police devrait prendre en compte la sécurité nationale lorsqu'elle décide d'autoriser des manifestations publiques.

Juvénal de Lyon